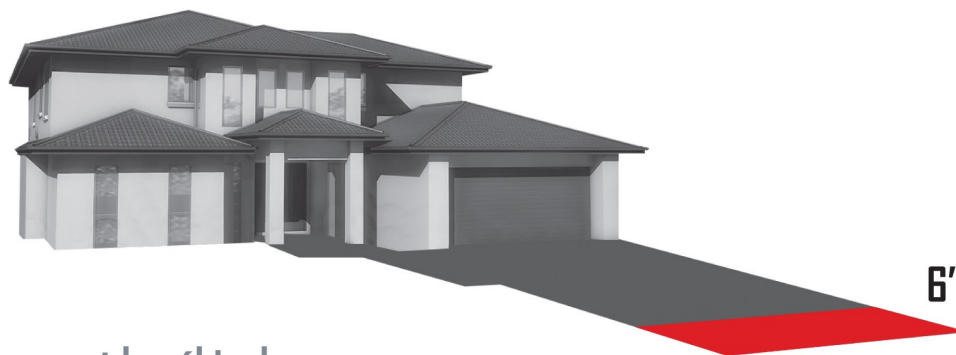


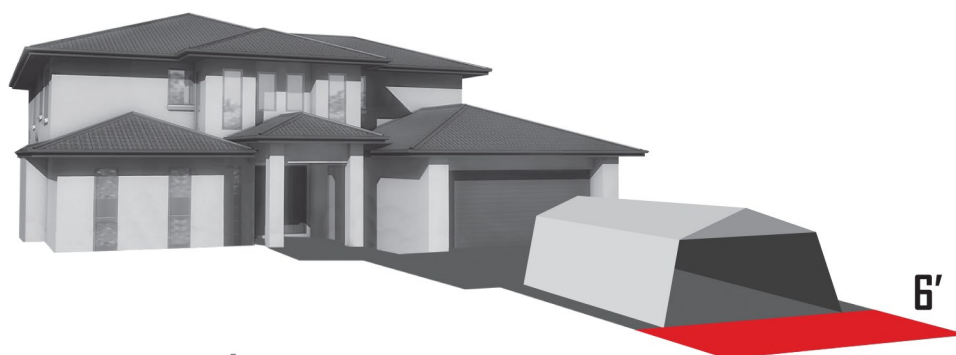
Certaines zones doivent être libre de tout objets ou véhicules :

1



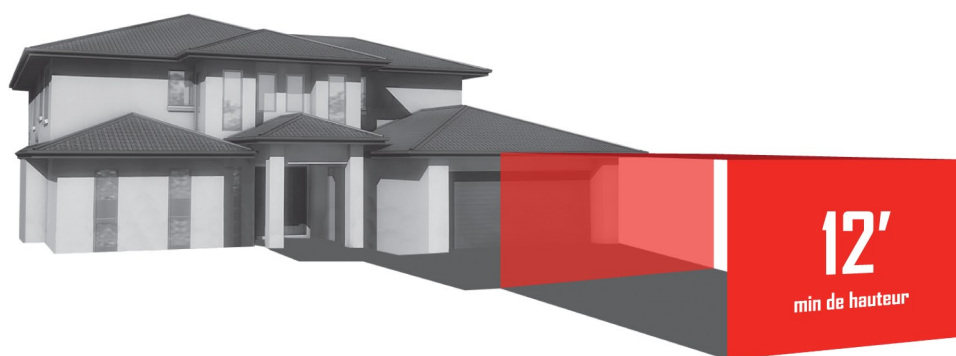
6' entre la rue et le véhicule

2



6' entre la rue et votre abris temporaire

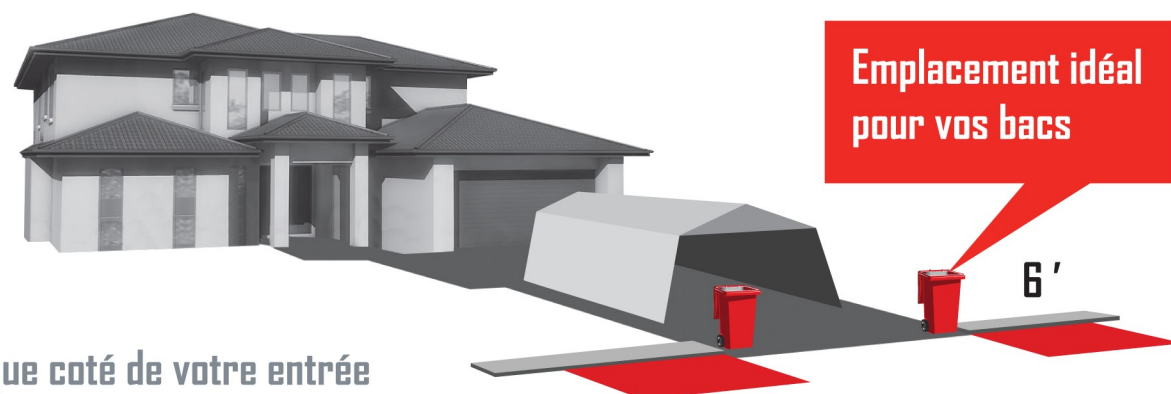
3



Nos véhicules ont besoin d'un minimum de 12' de dégagement en hauteur.

Veuillez tailler toutes branches pouvant nuire aux opérations de déneigement

4



6' de chaque côté de votre entrée

**Gardez votre
Stationnement déglacé!**

**Ne laissez aucun
objet dans les
zones de déneigement**

(Traineau, poubelle, rallonges
électriques...)

**Marches et bordure
de maison :**

Si vous pelletez vos
marches, bordure de
maison, devant de votre
garage ; veuillez effectuer
ce travail avant 8 heures
le matin afin de vous
assurer que le tout sera
ramasser lors du coup

Nous vous demandons de bien
vouloir libérer le stationnement
dès 8 heures le matin et de laisser
les véhicules à au moins 6' de
l'entrée de votre stationnement.